

COG DE L'UCANSS POUR 2013/2016 - DECLARATION CFTC

La CFTC souhaite tout d'abord souligner la qualité du dialogue et des échanges qui ont conduit à l'élaboration du projet soumis aujourd'hui à notre vote. Une réelle écoute et prise en compte des différents avis et points de vue a permis d'aboutir à un texte ambitieux mais pragmatique, dans lequel la CFTC se retrouve en grande partie.

Il nous paraît également important de souligner que cette Convention d'objectifs et de gestion, bien que restant dans la continuité de la précédente, a pour fil conducteur l'innovation. Nous ne pouvons que partager l'objectif affiché : une UCANSS efficace et innovante, au service de l'efficacité des branches de sécurité sociale en valorisant les compétences des salariés des différentes branches.

Le devoir d'exemplarité mis en exergue au travers de cette COG nous semble un élément fédérateur, d'autant qu'il s'accompagne d'une réelle volonté de reconquérir une image positive pour la sécurité sociale. Cela passe par un personnel dont la compétence est maintenue, reconnue, voire renforcée. Au vu de l'importance que revêt la formation, nous serons vigilants quant à la mise en place d'un institut de formation à compétence nationale, notamment sur l'adéquation entre les besoins issus du terrain et leur prise en compte au niveau national. Le maillage et les liens entre les centres de formation et les caisses locales restent encore à définir. La CFTC souhaite que soit pris le temps de l'écoute des organismes locaux et que cet Institut naisse avec le soutien du plus grand nombre afin que sa mise en œuvre ne soit pas clivante ; ce qui serait en contradiction avec son objectif d'améliorer l'efficacité du dispositif de formation et la mutualisation des budgets alloués.

Une image positive de la Sécurité sociale passe aussi par un personnel qui se sente bien dans son poste de travail, ce qui signifie une attention particulière à porter sur la santé au travail et la qualité de vie au travail. La CFTC souhaite, ici, rappeler son attachement au dialogue social et ne peut que regretter que la COG n'acte pas l'indépendance de la Direction générale par rapport aux négociations salariales. En effet, la masse salariale est déjà contrainte non seulement par les différentes COG des branches de sécurité sociale mais également par la RMPP. Le fait de ne pas avoir d'autonomie pour la revalorisation du point d'indice - via le GVT - par rapport à l'enveloppe dévolue à la masse salariale bloque la politique salariale, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement de nos branches. La CFTC regrette que cette COG n'ait pas permis de saisir l'opportunité de modifier la voie empruntée depuis maintenant trois ans. Elle déplore la moindre efficacité des mesures salariales, due en grande partie à l'absence de latitude effective laissée par l'Etat. En outre, on ne peut passer sous silence la nécessaire refondation de la classification, qui devrait permettre de reconnaître les évolutions intervenues dans les différents métiers.

Dans un contexte de recherche accrue de rationalisation des enveloppes liées à la protection sociale, l'UCANSS a tout son rôle à jouer dans l'intérêt conjoint du réseau et de ses salariés. Son expertise notamment dans le champ de la mutualisation est indispensable à nos branches de sécurité sociale et doit permettre le renforcement de leurs capacités d'analyse, de conseil et de pilotage. Un service de base irréprochable sera le meilleur gage de la pérennité de l'UCANSS.

Mises à part ces quelques réserves, la CFTC partage l'essentiel des points de cette COG. La CFTC est donc favorable à la signature de cette COG.